



# **Parlement francophone bruxellois**

## **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2017-2018

---

Séance plénière du vendredi 23 mars 2018

---

## **Compte rendu**

### **Sommaire**

Pages

EXCUSÉS..... 3

ORDRE DU JOUR ..... 3

#### COMMUNICATIONS

Questions écrites..... 3

Dépôt..... 3

Arrêtés de réallocation..... 3

Notifications..... 3

#### INTERPELLATIONS

- *La chute de fréquentation des cinémas bruxellois*

de M. Bea Diallo

à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture..... 3

(Orateurs : M. Bea Diallo et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

- *Le réaménagement du campus du CERIA*  
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 4  
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'inclusion des asbl dans le code des sociétés et la destruction du statut d'asbl*  
de Mme Catherine Moureaux  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la coordination de la politique du Collège ..... 5  
(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Magali Plovie,  
M. André du Bus de Warnaffe et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

QUESTION ORALE

- *Le festival Bruxelles Libre Culture*  
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture ..... 10  
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

INTERPELLATIONS (SUITE)

- *Les recommandations de la Ligue Handisport francophone à propos de l'accessibilité des infrastructures sportives pour les personnes handicapées*  
M. Fabian Maingain  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport  
et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées ..... 11  
(Orateurs : M. Fabian Maingain, M. Bea Diallo, M. Pierre Kompany, M. Michaël Vossaert,  
Mme Julie de Groote et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

QUESTIONS ORALES (SUITE)

- *La découverte de nouveaux types de diabète par des chercheurs de l'Université de Lund en Suède*  
(Question orale reportée à la demande de la ministre et en accord avec le député)  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 14
- *L'évolution du service citoyen*  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle ..... 14  
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et M. Didier Gosuin, ministre)

Clôture..... 16

Annexes

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Annexe 1 : réunions des commissions..... | 17 |
| Annexe 2 : arrêtés de réallocation ..... | 18 |
| Annexe 3 : Cour constitutionnelle .....  | 19 |

## Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 40.

*M. Jamal Ikazban prend place  
au Bureau en qualité de secrétaire.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 9 mars 2018  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

## EXCUSÉS

**Mme la présidente.-** M. Jacques Brotchi, Mme Corinne De Permentier, M. Alain Destexhe, M. Willem Draps, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery et Mme la ministre Céline Fremault ont prié d'excuser leur absence.

## ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du vendredi 16 mars 2018, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 23 mars 2018.

À la demande de la ministre Cécile Jodogne, la question orale de M. André du Bus de Warnaffe concernant la découverte de nouveaux types de diabète par des chercheurs de l'Université de Lund en Suède est reportée à la plus prochaine séance plénière.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## COMMUNICATIONS

## QUESTIONS ÉCRITES

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Fatoumata Sidibé à Mme Céline Fremault ;
- M. Emin Ozkara à Mme Cécile Jodogne et à M. Didier Gosuin ;
- Mme Mahinur Ozdemir à Mme Fadila Laanan.

## DÉPÔT

**Mme la présidente.-** La Cour des Comptes a déposé le rapport de contrôle relatif aux Comptes généraux de la Commission communautaire française pour les années 2006 à 2010 (budgets décrets et réglementaire). [doc. 99 (2017-2018) n° 1]

Ce rapport sera transmis par courriel.

## ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

**Mme la présidente.-** Le Gouvernement a fait parvenir 4 arrêtés de réallocation au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

## NOTIFICATIONS

**Mme la présidente.-** Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications est publiée en annexe du présent compte rendu.

## INTERPELLATIONS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les interpellations.

## LA CHUTE DE FRÉQUENTATION DES CINÉMAS BRUXELLOIS

## DE M. BEA DIALLO

DE MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Diallo.

**M. Bea Diallo (PS).-** Le cinéma le Styx, situé dans ma belle commune ixelloise, se définit aujourd'hui comme « le plus petit cinéma de Belgique ». Il a rouvert ses portes à l'automne 2017, avec une programmation arts et essais. Ce cinéma de quartier, situé au 72 rue de l'Arbre bénit, à deux pas de la place Fernand Cocq, à Ixelles, a subi une fermeture qui a duré deux ans en raison de problèmes financiers.

Installé depuis 1975, le Styx a accueilli près de 2,5 millions de spectateurs depuis plus d'un demi-siècle. Après sa fermeture en 2015, ce cinéma avait pu trouver acquéreur. On pouvait espérer que ce cinéma renaîsse de ses cendres. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Sur les deux salles de 35 places chacune, il n'en reste actuellement plus qu'une. Les repreneurs voulaient inaugurer un espace d'accueil et de restauration au premier étage, ouvrir tous les jours sauf le lundi, avec des séances pour enfants le mercredi.

Ce petit cinéma a d'abord fonctionné grâce à des bénévoles, avec l'espoir de, peut-être, décrocher des subsides. Le matériel et l'entretien coûtent cher. Nous connaissons votre attachement pour la culture de proximité et ce cinéma joue ce rôle : celui d'être un lieu proche des Bruxellois tout en offrant une programmation moins commerciale.

Une demande d'aide ou de soutien vous est-elle parvenue ? De manière générale, quelle attention accordez-vous à ces cinémas de quartier dans la perspective de les maintenir ?

Au-delà du cas particulier du Styx, selon l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), les cinémas bruxellois ont perdu 760.000 spectateurs en 10 ans. Le constat est inquiétant car, entre 2006 et 2016, la baisse de fréquentation s'est avérée plus importante que dans les autres Régions. Tandis que les cinémas belges ont enregistré une baisse de fréquentation de 12%, la chute a atteint 17,6% à Bruxelles. Toutefois, le Bruxellois resterait le plus gros consommateur de cinéma du pays.

Enfin, au niveau de la Commission communautaire française, quelles actions menez-vous, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, pour maintenir à flot ces lieux uniques dans notre ville auxquels de nombreux Bruxellois, pas nécessairement cinéphiles, attachent de l'importance et apprécient.

(Applaudissements)

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Notre institution a toujours été soucieuse de soutenir les cinémas de quartier. Leur programmation de qualité en fait des lieux de référence pour un public de cinéphiles. Ils assurent en outre une fonction d'animation de proximité pour de nombreux habitants.

La Commission communautaire française a toujours soutenu le Styx et ses anciens exploitants, non seulement pour sa programmation exigeante, mais aussi pour ses activités d'éducation des jeunes à la lecture critique de l'image cinématographique et aux médias. Ce petit cinéma bruxellois de quartier était devenu une véritable institution.

L'aide de la Commission communautaire française s'est arrêtée en 2015 lorsque le Styx a fermé ses portes à la suite de problèmes financiers. Le bâtiment a alors été mis en vente.

Nous avons appris la réouverture potentielle du Styx, qui ne conserverait plus qu'une petite salle de 30 places. Mais, pour l'instant, aucune demande de subsides n'a été introduite.

La baisse de fréquentation des salles de cinéma s'explique par divers facteurs : la concurrence de nouveaux modes de consommation de films avec l'arrivée de Netflix, d'Amazon ou encore le piratage, les retombées des attentats du 22 mars qui ont entraîné des fermetures de salles et entaché la réputation du centre-ville et, enfin, le prix relativement élevé des places.

Quand on parle de fréquentation des cinémas, il faut savoir que ce sont majoritairement les grosses exploitations commerciales - UGC, Kinopolis - qui en tirent profit. Depuis fin 2017, l'offre cinématographique s'est élargie en Région bruxelloise avec l'ouverture de huit salles au White Cinema au Docks Bruxsel et de quatre nouvelles salles au cinéma Palace. Il faudra attendre un petit peu pour pouvoir en tirer des conclusions.

Il est donc important d'aider les cinémas de quartier dans leur tâche et dans leur lutte pour se maintenir dans un environnement difficile. La Commission communautaire française aide les cinémas de quartiers pour leur programmation de qualité ou programmation de films s'écartant des circuits de distribution « classiques », tels que le Nova, l'Actor's Studio et le Styx à l'époque.

La Commission communautaire française aide également énormément d'activités audiovisuelles - festivals, médiations scolaires, ... - se déroulant dans ces cinémas ou autres petits cinémas indépendants de Bruxelles - Aventure, Galeries, Vendôme, Flagey - ce qui entraîne pour ces salles une augmentation significative de leur fréquentation.

Enfin, la Commission communautaire française soutient également de manière significative l'asbl Article 27 afin de mettre à disposition des publics précarisés des places de cinéma à prix très réduits.

Voilà ce que nous faisons en faveur du cinéma et pour faire en sorte qu'il soit accessible au plus grand nombre. C'est un travail de proximité que nous essayons de réaliser au quotidien.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Diallo.

**M. Bea Diallo (PS).-** J'irai voir les exploitants pour leur suggérer de vous adresser leurs demandes, Madame la ministre.

*(Sourires)*

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

## LE RÉAMÉNAGEMENT DU CAMPUS DU CERIA

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** En octobre dernier, je vous ai interrogée sur les avancées du réaménagement du site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA). Répondant à la nécessité de faire face à l'essor démographique important que connaît notre Région et à ses conséquences sur les besoins en matière d'enseignement, ce projet vise à augmenter l'offre d'enseignement disponible. Il comprend la création d'une nouvelle école secondaire, l'extension et la rénovation de l'Institut d'enseignement qualifiant Émile Gryzon, ainsi qu'un nouveau développement plus global du campus, avec une attention toute particulière portée à la vision paysagère du site.

Concernant la création de nouvelles places au sein de l'Institut Gryzon, pouvez-vous nous indiquer où en sont les rénovations du bâtiment 3 ? Les élèves qui avaient provisoirement été installés dans des modulaires bénéficient-ils aujourd'hui de nouvelles salles de classe ?

De nouvelles rénovations concernant les bâtiments 3 et 7 du campus devaient également démarrer cette année. Qu'en est-il actuellement ? Comment progressent les travaux commencés récemment, en particulier sur le bâtiment 2 ?

Concernant la construction de la nouvelle école secondaire, vous aviez annoncé que vous recevriez les offres de cinq bureaux d'études en novembre dernier. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ? La décision quant à la localisation de la future école a-t-elle été prise ? Le démarrage des travaux pourra-t-il bien avoir lieu au début de l'année prochaine, comme vous l'aviez annoncé à l'époque ?

Au-delà du projet relatif aux écoles, vous avez comme ambition de réaliser un programme urbanistique, paysager et architectural aux abords des différents bâtiments dont dispose la Commission communautaire française, ainsi que de construire un nouveau bâtiment commun et un hall omnisports, pour un budget global évalué entre 23 et 27 millions d'euros.

Une première étude évaluant les possibilités de développement du site avait été remise par le bureau Citytools. Vous aviez annoncé qu'une nouvelle étude visant à réaliser le masterplan définitif de cette partie du campus serait entamée avec le concours de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC). Cette étude est-elle aujourd'hui aboutie ? Si oui, pouvez-vous nous en communiquer les résultats ?

Avez-vous dégagé une vision claire quant à l'aménagement global du site, incluant les équipements urbanistiques, le mobilier urbain, les zones vertes, ainsi que les aspects de mobilité et de protection du site face aux nuisances du ring ?

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que le chantier du parking de dissuasion CERIA a débuté fin janvier. Le déroulement de ces travaux pourrait-il avoir un impact sur ceux qui sont - ou qui seront - menés parallèlement par votre Gouvernement sur le campus ? À plus long terme, la mise en service de ce parking sera-t-elle de nature à créer des répercussions sur le site ? Des discussions avec votre collègue en charge de la mobilité à la Région ont-elles eu lieu à ce sujet ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Le campus du CERIA est un campus de première importance en Région de Bruxelles-Capitale. Il présente en effet un réel potentiel de développement, susceptible de participer à la réponse publique à apporter aux besoins issus de l'important essor démographique que connaît la Région.

Par ailleurs, l'intérêt architectural et paysager de premier ordre de ce campus implique qu'il faut y prêter une réelle attention. Il est en effet primordial de conserver ses nombreux attraits et de rendre la densification du site soutenable et durable pour ses usagers.

Le développement de l'Institut Émile Gryzon a en effet rendu indispensable la pose de modules modernes et confortables, respectant les normes de performance énergétique des bâtiments (PEB) les plus strictes, en vue d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Les locaux modulaires ont été placés de manière à pouvoir assurer une rentrée scolaire sereine. Les travaux du bâtiment 3 débuteront cet été, durant les vacances scolaires, par une phase de désamiantage. Le bâtiment 3, rénové en profondeur, devrait être disponible pour la rentrée 2020.

L'estimation de la durée des travaux peut varier en fonction des aléas inhérents à tout chantier, comme vous le savez en tant qu'échevin en charge de l'urbanisme. Ce sont précisément ces aléas qui expliquent les retards enregistrés dans les travaux de rénovation du bâtiment 2, dont le désamiantage s'est avéré bien plus complexe que prévu initialement.

Le bâtiment 2 sera livré aux utilisateurs à la fin du premier trimestre 2019. Les travaux de rénovation des façades du bâtiment 7 débuteront également cet été par un désamiantage.

J'en viens à la nouvelle école. Cette école secondaire, comprenant un bâtiment pour le degré d'observation autonome (DOA), un bâtiment pour le second et le troisième degrés, ainsi qu'une salle omnisports revue et corrigée, sera située au fond du site, sur les actuels terrains de football, à l'angle du ring et du canal.

Le bureau d'études a été désigné et travaille d'ores et déjà à l'élaboration de l'avant-projet, en concertation avec les utilisateurs du campus du CERIA. Sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme, les travaux débuteront effectivement l'année prochaine. Les bâtiments devraient être réceptionnés pour la rentrée 2020.

La réalisation du *masterplan* définitif pour cette partie du campus, avec le concours de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, est effectivement en cours. Il me semble important de travailler en cohérence avec l'ensemble des acteurs régionaux.

Le campus du CERIA est, je le répète, un site structurant pour la Région et doit s'intégrer au Plan canal, qui est une des priorités du Gouvernement régional bruxellois. C'est donc la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services de poursuivre leur collaboration avec perspective.brussels.

C'est dans ce cadre que je m'apprête à proposer au Gouvernement de signer un protocole d'accord, en tant que pouvoir adjudicateur adhérent à la centrale de marché organisée par la Région de Bruxelles-Capitale dans les limites du Plan de qualité paysagère et urbanistique pour l'espace public du territoire du canal. Le bureau d'étude désigné dans ce contexte pourra travailler au *masterplan* du campus du CERIA. Il assurera, bien évidemment, une cohérence avec le Plan canal, mais veillera également à prêter attention à tous les aspects de mobilité du quartier,

notamment pour le parking régional de dissuasion en cours de construction, dans lequel nous avons d'ailleurs réservé des places pour les enseignants du site du CERIA.

Cette étude devrait dégager une vision claire de l'aménagement global du site, incluant les équipements, le mobilier urbain et les aspects environnementaux, dont un mur de protection antibruit. Je travaille en ce sens, dans ma compétence de ministre en charge de l'enseignement de la Commission communautaire française, avec les ministres régionaux de l'environnement et de la mobilité. C'est ainsi que nous arriverons à déployer au mieux ce site du CERIA, afin qu'il devienne attrayant et rayonne au-delà des frontières de notre commune anderlechtoise.

(Applaudissements)

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** J'ai pris acte des diverses évolutions et des retards sans doute liés aux difficultés structurelles qui affectent certains bâtiments.

Si la livraison de l'école secondaire est attendue pour 2020, les délais commencent à être vraiment courts. Je vous encourage dès lors à suivre ce dossier avec diligence. Les entrepreneurs sont en effet habiles à justifier leurs retards. L'ouverture d'une école pour la rentrée 2020 est peut-être encore envisageable, mais les délais sont manifestement très serrés.

Quant à l'intégration de votre *masterplan* dans le cadre du Plan canal, elle me paraît aller de soi et je suis évidemment heureux d'apprendre vos discussions avec perspective.brussels. J'ai toutefois une petite question complémentaire. Quand jugez-vous possible de voir aboutir ce *masterplan* ? Quand le bureau d'étude aura-t-il la possibilité d'en délivrer la version finale ? Son ambition est évidemment de transformer ce site, de mieux l'intégrer dans la ville et de le densifier de manière soutenable, comme vous l'avez dit.

**Mme la présidente.-** Permettez-moi de dire qu'avant les briques et les questions sur les retards, nous avons organisé ensemble - le cabinet de la ministre-présidente et le Parlement francophone bruxellois - ici même, ce mercredi, un colloque sur le contenu de cette école. Les gens du campus du CERIA se sont dès le départ investis dans l'exploration d'approches pédagogiques alternatives. C'était très intéressant.

L'incident est clos.

#### L'INCLUSION DES ASBL DANS LE CODE DES SOCIÉTÉS ET LA DESTRUCTION DU STATUT D'ASBL

DE MME CATHERINE MOUREAUX

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE DU  
COLLÈGE

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Nous ne sommes pas très nombreux, mais je pense que chacun d'entre vous m'écouterait, car il s'agit d'un sujet très important pour la Commission communautaire française. Je suis sûre que vous avez tous été interpellés par la pétition organisée par la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones (FMMCSF) au sujet de l'inclusion des asbl dans le code des sociétés.

Au départ, j'avais intitulé l'interpellation « L'inclusion des asbl dans le code des sociétés », mais je me suis dit que ce

n'était pas assez fort et que ce titre ne suffisait pas à nous faire comprendre les enjeux que cette inclusion représente. Or, la situation est grave. Il est question de la destruction du statut d'association sans but lucratif dans le droit belge, en vigueur depuis la loi de 1921, qui serait corrigée par le ministre Geens.

Il est question aujourd'hui d'un avant-projet de loi qui a été abondamment discuté entre les partenaires d'une majorité que je qualifierais de « droite-droite ». En d'autres termes, ce projet de loi déposé par Koen Geens n'est pas radicalement entravé. Il n'est question que de petits amendements techniques au niveau du Gouvernement.

Le groupe PS est extrêmement inquiet à l'idée qu'un tel texte puisse aboutir à un vote, probablement majorité contre toute l'opposition, sur les bancs du Parlement fédéral. En effet, ce texte sous-tend un changement de société radical.

Je me permets de rappeler que ce texte n'est pas le premier à s'attaquer aux asbl. Il suffit de lire ce qui se passe aujourd'hui : une volonté de mettre à plat le statut de quiconque travaille sans but lucratif et de l'inclure dans les pratiques commerciales. Il faut replacer ceci dans un contexte global qui est représentatif d'une vision de notre société où, finalement, le droit à l'association est mis de côté pour mettre au pinacle le droit au commerce et au libre-échange, soit le droit du marché.

J'affirme ceci en toute tranquillité, vu le contexte. Comme on l'avait déjà constaté après les attentats, ce contexte, c'est la manière dont, singulièrement, la N-VA traite le secteur associatif et la société civile. La N-VA les déteste. Pour elle, les associations sont l'émanation principale de la société civile et elle les déteste. C'était le premier acte.

Ensuite, il y a eu ce projet extraordinairement critiquable sur la modification du travail associatif, pour lequel nous avons introduit une procédure en conflit d'intérêts. La semaine prochaine, à la Chambre des représentants, nous délibérerons à son propos en dernière partie de concertation.

Je suis persuadée que les choses n'en resteront pas là. J'en veux pour preuve qu'en Communauté française aussi, à l'instar de ce qu'a fait Mme Laanan à la Commission communautaire française, il y a eu une collecte d'avis. À nouveau, on constate que toute la société civile et tout le secteur associatif, à l'exception du secteur sportif, qui est un peu à part, se sont soulevés pour dénoncer ce changement radical de paradigme quant à ce qu'on peut faire ou non en termes d'association et quant à ce que représente le monde de la société civile et des associations.

Ici, c'est le point d'orgue, puisqu'on dit carrément que ce statut n'a pas lieu d'être et qu'on considère finalement que les asbl n'ont pas d'intérêt, puisqu'elles exercent toutes, d'une manière ou d'une autre, une forme d'activité économique. Par conséquent, il faut les inclure dans le droit économique.

La Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones (FMMCSF) lance aujourd'hui une pétition de résistance à ce projet de loi sur l'inclusion des asbl dans le code des sociétés. Pour nous, il faut absolument que l'esprit de la loi de 1921 subsiste et que cette loi reste distincte du code des sociétés.

Le contexte n'est pas uniquement belge, mais aussi européen et mondial. Il s'agit de la marchandisation intense en cours des soins de santé, de la culture, de l'éducation. Pensons aux discussions que nous avons eues ici sur l'Accord économique et commercial global (CETA) ! Il est indéniable qu'il y a aujourd'hui un mouvement très fort et destructeur de tout ce qui relève du local et de la société

civile et qui tend vers toujours plus d'économie de marché sous la loi du plus fort, dans le champ de l'économie de marché.

Selon les porteurs de cette pétition, le Gouvernement fédéral s'attaque une nouvelle fois à un secteur très malmené, qui participe pourtant avec force à la création du lien social et de la solidarité. En effet, en Belgique, 60.000 asbl sont portées par des milliers de travailleurs et des centaines de milliers de bénévoles. Toucher à la loi sur les asbl, c'est porter atteinte à la qualité même de bénévole.

Pour beaucoup, grandit l'inquiétude de l'institutionnalisation du travail au noir par la création d'un statut de travail associatif où le travailleur ne bénéficie plus de la protection du droit du travail ni de la sécurité sociale.

La pétition pose à juste titre la question de savoir ce qu'il adviendra lorsque des activités comme la santé, la culture, l'enseignement, l'accompagnement social et les petits clubs sportifs seront mis sur un pied d'égalité avec l'extraction minière, les banques et les usines qui assemblent les voitures. C'est l'ensemble de la société qui paiera le prix d'une telle réforme.

La notion d'absence de but lucratif est essentielle et doit être défendue. Si, de fait, les associations ont souvent une activité à caractère économique, leur but n'est cependant pas lucratif, contrairement aux sociétés commerciales. Il faut absolument que cette différence fondamentale et idéologique soit prise en compte dans notre droit.

Ce projet révèle aussi une méconnaissance et un profond dédain pour l'investissement associatif, ainsi que la manière dont la N-VA en particulier, même si le projet est porté par le ministre de la Justice Koen Geens au Gouvernement, perçoit et vit la société civile et les associations. Pourquoi ? Parce que ce projet de loi aurait pour conséquence tout à fait concrète de rendre la création d'une association beaucoup plus difficile, puisqu'il faudrait maîtriser un code des sociétés extrêmement complexe.

Il y a encore des choses que nous ignorons, puisque c'est un avant-projet qui progresse de jour en jour, mais il serait probablement plus facile de créer une association au niveau juridique, qui serait cependant beaucoup moins démocratique au niveau du contrôle. En fait, il n'y aurait pas de contrôle, en tout cas selon les textes qui circulent pour l'instant. Concrètement, le problème est donc double : d'un côté une législation beaucoup plus complexe, de l'autre la difficulté de contrôler démocratiquement ce qui se passerait au sein de l'association.

Nous faisons nôtre le cri des pétitionnaires : « Dans une société toujours plus dure et plus aliénante, nous avons plus que jamais besoin d'un secteur associatif fort, différencié, porté par des citoyens engagés. C'est pourquoi cette initiative doit être combattue. Nos valeurs, notre travail, notre engagement en dépendent. ».

Puisqu'il s'agit d'un avant-projet de loi, permettez-moi de vous demander, Madame la ministre-présidente, si vous connaissez cette initiative ? Avez-vous été interpellée par les pétitionnaires ?

Portez-vous cette préoccupation quant aux funestes répercussions d'un tel projet sur le secteur associatif, essentiel pour le développement des politiques de la Commission communautaire française ? Nous sommes tous conscients du rôle pratiquement de service public que joue le secteur associatif.

Avez-vous entrepris des démarches auprès des autorités fédérales pour ouvrir une concertation avec elles afin d'attirer leur attention sur les répercussions d'un tel projet ?

(Applaudissements)

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Colson.

**M. Michel Colson (DéFI).**- Il y a un paradoxe : une des nouveautés de ce projet de code - puisqu'on parle d'entreprises dans le code du droit économique - est finalement de supprimer la distinction entre les actes civils et les actes commerciaux. Il ne sera donc plus opéré de distinction entre les sociétés et les asbl. Cela tranche un débat, car dans le monde des asbl, on se demande toujours si celles-ci peuvent réaliser des activités à caractère commercial.

Certains défendent la thèse que oui : par exemple, les Magasins du monde d'Oxfam peuvent vendre des produits d'artisanat, les entreprises de travail adapté (ETA) réaliser des travaux de fabrication de produits, les centres culturels diffuser des spectacles, les associations sportives gérer des bassins de natation... Par contre, il existe des partisans d'une autre thèse, d'une lecture extrêmement stricte de l'article 1er de la loi de 1921 selon laquelle les asbl ne peuvent réaliser d'activités commerciales à titre principal. Et donc, toutes les activités que je viens d'énumérer seraient interdites. Trancher ce débat serait bien le seul mérite de ce code et de cet avant-projet.

Cela ne doit pas nous dédouaner d'ouvrir le débat sur la dimension des asbl qui pose un réel problème. Entre les hôpitaux constitués en asbl et le cercle de philanthropie du village untel, il existe forcément des différences. Il serait sain de réfléchir à cette question.

Ensuite, comme l'a relevé Mme Moureaux, il y a l'inquiétude compréhensible du secteur associatif. Les associations craignent de se voir assimilées à des personnes morales, alors qu'elles poursuivent, au contraire des sociétés, un but désintéressé.

On peut s'interroger enfin, avec le juriste Michel Davagle, sur les conséquences de ce projet sur la disparition des petites structures. Selon lui, « si cette loi devait être applicable sans modification, le risque est réel de voir de plus en plus de petites asbl migrer vers des associations de fait. Cependant, il est important de comprendre qu'en termes de responsabilité, les asbl et les associations de fait diffèrent. Ainsi, dans une association de fait, les personnes physiques sont responsables, ce qui n'est pas le cas d'une asbl. La responsabilité est donc bien plus lourde. ».

DéFI, à ce stade-ci en tout cas, ne se positionne pas comme demandeur d'un nouveau conflit d'intérêts. En revanche, il y a des actions que votre Gouvernement peut envisager. Le débat qui nous occupe ce matin a-t-il déjà été évoqué au sein de votre Gouvernement ?

Y a-t-il eu une concertation entre entités fédérale et fédérées pour examiner les conséquences de cet avant-projet sur le travail des asbl dans les compétences qui sont celles de la Commission communautaire française ? J'ai lu notamment que le texte de l'avant-projet n'était même pas disponible - en tout cas pas pour une série de mouvements associatifs - au mois de décembre dernier et que, s'il y a bien eu une rencontre entre le ministre Geens et le Conseil supérieur des volontaires en juin, l'avis rendu n'est pas publiable. L'opacité de ce dossier n'est évidemment pas de nature à rassurer les secteurs.

La Commission communautaire française a, dans le passé, réalisé un travail pédagogique et de soutien aux asbl avec un vade-mecum, une prise en charge de l'assurance volontariat, etc. Qu'en est-il aujourd'hui des asbl subsidiées par la Commission communautaire française ? Peuvent-elles encore trouver de l'aide et de l'information auprès de l'administration ? Cela me semble extrêmement important.

Enfin, au niveau des conséquences, j'en reviens aux propos de Michel Davagle, qui voyait le risque de la disparition des petites asbl se concrétiser. Il écrivait ceci : « Dans le cadre des accords du non-marchand, par exemple, ce serait extrêmement compliqué pour les petites structures, dont les agréments et les subventions sont déjà difficiles à gérer en l'état. De même, les questions de trésorerie. Mais, surtout au niveau sociétal, si cette migration devait effectivement s'opérer, une kyrielle de projets se retrouveraient dans une sorte de léthargie. Si ce passage au statut d'asbl devient de plus en plus compliqué, combien d'idées nouvelles ne verront plus le jour ? ». Je crois que c'est une réflexion qui doit nous poursuivre dans ce débat.

(Applaudissements)

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).**- Je suis heureux de pouvoir aborder ce sujet important dans cette assemblée, même en petit comité. Comme les intervenants qui m'ont précédé à cette tribune et les députés cdH au Parlement fédéral, nous nous opposons à la philosophie qui sous-tend ce projet de loi.

La place du secteur associatif est centrale dans le projet de société humaniste défendu par le cdH. Entre l'individu d'un côté et l'État de l'autre, l'action collective d'intérêt général est fondamentale. Elle constitue un pilier majeur de la vie en société. Elle permet au citoyen de trouver le bonheur et de se réaliser.

Certains défendent avant tout l'individu, et nous respectons cette vision de la société. D'autres défendent la primauté de l'État pour protéger l'individu et organiser l'action collective. Ils sont ouverts au secteur associatif, mais ont tendance à vouloir le phagocyter. Pour nous, il importe de protéger l'action collective citoyenne contre l'égoïsme de l'individu mais aussi face à un État qui, parfois, le phagocyte.

C'est la raison pour laquelle la charte associative est pour nous un élément fondamental sur lequel nous revenons régulièrement au cours de nos discussions. J'en profite dès lors pour rappeler qu'il est important de la finaliser au sein de notre entité.

Comme l'a brillamment soulevé ma collègue, ce projet de loi fédéral s'inscrit dans une logique qui dépasse ce texte de loi en tant que tel. En effet, il en va de la proposition d'une vision du monde qui avance étape par étape et détruit beaucoup de choses sur son passage. Ce projet de loi annihile en fait la spécificité des asbl, du monde associatif et de l'action citoyenne collective.

L'essence de ce projet est en fait anti-humaniste. Il va à l'encontre de l'altruisme et de la générosité et ne prend finalement en considération l'être humain que du point de vue économique, en tant que consommateur, producteur, vendeur ou acheteur. Certes, il faut pouvoir reconnaître que cela fait partie de nos caractéristiques, mais l'être humain ne se limite pas à cela. Ce projet de loi raconte une histoire de l'humanité qui efface tous les pans non économiques de l'humain. C'est la raison pour laquelle je parlais d'un projet anti-humaniste, auquel nous nous opposons.

Pas besoin de s'attarder non plus sur l'importance du secteur associatif pour la Commission communautaire française. Dans notre entité, le secteur associatif constitue un partenaire de l'État, c'est-à-dire de l'autorité publique. C'est un partenaire dans la mise en œuvre des politiques pour atteindre les objectifs de société repris dans les compétences opérationnelles de la Commission communautaire française. Il est donc important que la Commission communautaire française - Gouvernement et Parlement - se mobilise sur cette question.

Après tout ce que je viens de dire, vous comprendrez aisément que nous soutenons, sans réserve et avec enthousiasme, les initiatives qui se développent dans la société civile : la pétition de la FMMCSF, la carte blanche collective du secteur associatif publiée la semaine dernière dans le journal *Le Soir* ou encore la Campagne 50 nuances de black : carton rouge pour le black qui regroupe une cinquantaine d'organisations de la société civile. Ces initiatives de la société civile, particulièrement touchée par ce projet, restent pourtant inaudibles pour le niveau fédéral, qui reste sourd.

De même, le niveau fédéral reste sourd aux propositions des différents partis et n'entend pas les acteurs politiques au sein du Parlement fédéral qui ont déposé, comme le cdH, douze amendements, tous refusés, à propos du deuxième texte de la trilogie portant sur les asbl. Ce deuxième texte est passé la semaine dernière au Parlement fédéral.

Le niveau fédéral reste donc sourd et n'entend pas la société civile ni ses relais politiques.

Ma collègue, Mme Moureaux, a souligné une partie des problèmes soulevés par ce troisième projet de loi. Je voudrais compléter certains des points qu'elle a abordés. Cette réforme marque la fin de la distinction entre le caractère commercial et non commercial de l'activité. Une entreprise et une asbl vont être exactement sur le même pied. Cela élimine de facto l'essence même du secteur associatif.

Cette réforme, loin d'être claire et harmonieuse, rend les choses plus complexes surtout pour les toutes petites asbl. Elle rend aussi la gestion plus lourde et plus contraignante et les charges administratives plus conséquentes.

Beaucoup d'associations qui n'ont pas de personnel risquent demain de délaisser ce statut, qui va devenir très compliqué. Pour vous donner une idée, si ce projet de loi passe, une petite asbl devra s'y retrouver dans 360.000 mots, la somme des différents codes qui organisent leur action en tant qu'entités morales. Aujourd'hui, 17.000 mots suffisent dans la loi de 1921 sur les asbl. Le statut plongera dans la complexité avec des textes et des documents différents.

Par ailleurs, si nous laissons passer cette réforme, demain, c'est le volontariat lui-même qui risque d'être visé. Les bénévoles souhaitant s'investir dans ces asbl seront découragés. Nous ne pouvons l'accepter.

Madame la ministre-présidente, avez-vous eu des contacts avec l'État fédéral à ce stade sur l'avancement de cet avant-projet ? Avez-vous eu des contacts avec le secteur associatif qui se mobilise autour de cette question ? La Commission communautaire française a des liens avec ce secteur. J'imagine qu'il y a donc des contacts. Le cas échéant, lesquels ? Enfin, des discussions sont-elles menées avec les autres entités fédérées qui, elles aussi, travaillent étroitement avec le secteur associatif ?

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).-** Le problème, qui fait notre actualité depuis quelques semaines, me paraît important. Il est dès lors également important que nous ayons ce débat.

Pour la Commission communautaire française, les asbl jouent un rôle essentiel. Pour notre société et notre démocratie, elles représentent un socle qui doit être plus que jamais soutenu. En témoignent d'ailleurs les nombreuses mobilisations organisées ces derniers temps au départ des asbl. Ce sont là des questions fondamentales, liées à nos principes, à nos droits humains, à notre démocratie.

L'on ne saurait réduire l'activité de la société au seul commerce. C'est pourtant clairement la direction que l'on prend. Il suffit de voir à quel point le commerce et l'économie se sont infiltrés dans notre vie quotidienne. La situation s'aggrave et, avec ce projet de loi, nous sommes sur une pente très dangereuse. L'économie phagocyte notre société et il est donc vraiment important de se mobiliser contre ce projet de loi.

La réforme proposée néglige totalement toutes les dimensions non financières : le droit de s'associer est réduit à celui de commercer. Les personnes souhaitant s'associer à l'avenir ne le feront sans doute pas sous cette forme, vu la complexité d'un code de plus en plus contraignant.

Je voudrais souligner l'importance du secteur non marchand, fondamental pour Bruxelles. Toute la Commission communautaire française est composée de ces asbl, pourvoyeuses de liens sociaux, créatrices d'emploi et de bien-être. Qu'advient-il d'activités comme la santé, la culture, l'enseignement ou l'accompagnement social si elles sont mises sur un pied d'égalité avec les grosses structures commerciales ?

Il faut se rendre compte du risque qu'encourent nos asbl, mais cela se joue au niveau fédéral et c'est là que doit être porté le combat. Je m'associerai toutefois aux questions de mes collègues sur la concertation, ainsi qu'à la réflexion que vous menez peut-être déjà sur cette réforme, son impact sur le secteur et la manière de le soutenir si ce projet de loi venait à passer.

Je terminerai par la conclusion de la pétition, qui me semble très juste. Elle dit qu'à l'heure où le politique est à ce point décrié, où les inégalités sociales se creusent toujours plus, où les multinationales ferment leurs sites alors qu'elles réalisent des bénéfices, nous avons plus que jamais besoin d'un secteur associatif fort, différencié, reconnu, porté par des citoyens engagés dans la construction d'un monde où le commerce et le profit ne sont pas les seules mesures des relations humaines. Diluer le statut d'asbl dans un code des sociétés, c'est réduire le droit de s'associer entre citoyens à des aspects de simple gestion. C'est inacceptable.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je me joins évidemment aux propos de mes collègues par rapport à cet enjeu qui soulève énormément de réflexions. Mais j'aurais espéré entendre également un représentant du MR à la tribune à ce sujet.

Je crois que, fondamentalement, le monde associatif est lié à l'histoire de notre démocratie. C'est l'histoire de l'accès à la citoyenneté. Dans un instant, je vais interpellier le ministre Gosuin sur le service citoyen. Ce service citoyen ne prend son sens qu'à partir du moment où il se déploie et se développe au sein d'associations qui poursuivent des objectifs sociaux. J'imagine difficilement un service citoyen se déployer au sein d'entreprises. Sur cet enjeu-là, tout a été très bien dit.

Je voudrais simplement apporter au débat une petite nuance d'ordre sémantique. Que l'on me comprenne bien : à plusieurs reprises, j'ai entendu que les notions d'activités associatives sans but lucratif étaient confrontées à des activités commerciales. Or, étymologiquement, le terme même de commerce est un élément fondamental dans notre société, parce que le commerce structure la société et structure les échanges. Il ne le fait pas toujours dans une situation de domination ou de rapport de force.



D'ailleurs, même le terme de commerce était utilisé dans un sens positif quand on parlait d'un personnage : « cette personne est d'un commerce agréable », signifiant qu'elle était d'un abord relationnel agréable. La notion même de commerce inclut donc une idée de relation structurante. Je vous renvoie ici aux études étymologiques sur le mot commerce.

Le problème, c'est ce qu'on a fait de ce mot, en y incluant les notions de domination, de rapports de force, de capital et un objet uniquement centré sur le profit financier. Cette dérive tend progressivement à être corrigée grâce à des efforts tels que la responsabilité sociale des entreprises qui donne une dimension sociale à une série d'activités purement lucratives.

Le commerce, en tant que tel, comprend donc des éléments honorables. Cela n'enlève en rien toute l'indignation que je peux porter à l'égard de ce projet de loi fédéral.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- À l'instar de M. du Bus de Warnaffe, je regrette que M. Van Goidsenhoven n'ait pas été là pour écouter l'interpellation et les interventions de plusieurs députés sur cet avant-projet de loi. Toutefois, je suis persuadée que M. Weytsman lui fera un rapport fidèle des échanges. Il aura, en tout cas, l'occasion d'entendre la réponse et les répliques pour, le cas échéant, faire passer des messages à d'autres niveaux de pouvoir.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Il ne suffisait pas de parler des projets du Gouvernement fédéral, voilà que nous discutons maintenant des avant-projets !

*(Sourires de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)*

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Vous n'allez pas reprocher à vos collègues de faire leur travail !

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je propose qu'on transforme l'assemblée de la Commission communautaire française en salon de discussion de la politique fédérale. C'est sans doute intéressant, mais ce n'est pas le cœur de ma fonction.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Je suis néanmoins certaine que vous serez un relais efficace de nos propos auprès de vos collègues du niveau fédéral, en tant que membre éminent de notre Assemblée qui a pour vocation de soutenir et de défendre ses partenaires de première ligne que sont les asbl.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je vous le promets.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- J'observe attentivement la réforme fédérale qui vise à inclure les asbl dans le code des sociétés. Les buts annoncés par le ministre de la Justice, M. Koen Geens, sont la simplification et la transparence.

Pourtant, la technicité de la nouvelle réglementation ne semble pas aller dans ce sens, et il est à craindre que la mise en place de projets soit ralentie. Cette même technicité est révélatrice d'une philosophie qui tend vers une quasi-marchandisation des activités non lucratives.

Comme l'indique Mme Moureaux dans son interpellation, le postulat qui sous-tend l'intégration des asbl dans le code des sociétés est qu'elles ont une influence économique. Sur la base de ce principe, la réforme considère qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des statuts spécifiques pour la dynamique associative en dehors de tout cadre économique. Les intervenants ont sonné l'alarme en avertissant du danger que représente un tel projet de réforme.

Ce n'est pas la première fois qu'un débat sur la régulation des activités économiques menées par des asbl amène une adaptation du code des sociétés. Rappelons que certaines de ces activités résultent d'une demande des pouvoirs publics, par exemple dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle.

Un tel débat a mené à la loi du 13 avril 1995 modifiant le code des sociétés. Elle a été portée au code des sociétés en 1996 par la création d'un livre entièrement consacré à la société à finalité sociale.

Cette forme de société n'est pas vouée à l'enrichissement des associés, et les statuts doivent obligatoirement reprendre une série de mentions visant essentiellement à en faire des entreprises sans but de lucre.

Cette démarche a permis d'apporter une évolution idéologique capitale. En supprimant l'obligation de lucre propre à la société commerciale et en maintenant un cadre particulier pour les asbl, qui sera d'ailleurs adapté en 2002, le législateur avait sauvegardé la particularité associative.

J'estime, pour ma part, qu'après plus de vingt ans d'application, il aurait été plus opportun de promouvoir la société à finalité sociale et d'actualiser son cadre réglementaire et légal.

Les préoccupations portées par le secteur associatif sont bien entendues par la Commission communautaire française. Ainsi, la Commission communautaire française a organisé, le 1er décembre 2017, une séance d'information sur le thème de cette réforme. Le 11 janvier 2018, c'est une demi-journée de réflexion sur le travail semi-agoral qui a permis des échanges avec le secteur.

Ces préoccupations sont-elles fondées ? Ne risque-t-on pas de pousser les associations à chercher plus de ressources marchandes ? Les pouvoirs publics qui les subventionnent vont-ils leur demander de chercher ces ressources ? Il est trop tôt pour répondre à ces questions, mais ces séances ont mis en évidence le manque d'information, la complexité et la technicité du projet et l'absence d'évaluation des impacts, par exemple, sur les agréments et les subsides.

De plus, considérer la nature de l'asbl non plus sur la base de son objet social, mais par rapport à sa politique de non-distribution du bénéfice n'apporte, selon moi, aucune plus-value, étant donné l'existence de la société à finalité sociale et de la société coopérative. Monsieur Van Goidsenhoven, transmettez donc ce message à vos amis du Gouvernement fédéral à l'occasion de vos réunions conjointes.

Pour votre bonne information, sachez que la Confédération bruxelloise des entreprises du non-marchand organise un événement le 26 avril prochain. Le thème présentement abordé trouvera certainement écho dans les débats de cette journée que mon collègue, le ministre Gosuin, et moi-même suivrons, bien évidemment.

J'en viens aux questions précises, posées notamment par Mme Moureaux. J'ai, bien entendu, pris connaissance de la pétition « Touche pas à mon asbl », lancée le 6 mars dernier par la Fédération des maisons médicales. Elle a recueilli - nous l'avons vérifié ce matin - plus de 12.000 signatures. Ce n'est pas négligeable, Monsieur du Bus de Warnaffe. Je n'ai pas été interpellée par ses initiateurs, mais cette question m'a été transmise par les partenaires du Gouvernement francophone bruxellois.

Ainsi, le 5 mars 2018, le bureau du Conseil consultatif francophone bruxellois a fait le point sur ce dossier. Il doit m'adresser les interrogations du secteur. Sur cette base, j'analyserai l'opportunité et la meilleure manière d'interpeller le ministre de la Justice, Koen Geens. D'autres suites

pourraient d'ailleurs être données à cet avis, comme solliciter le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

Je partage l'ensemble des considérations formulées par les différents intervenants : l'alerte est lancée dans cette assemblée. Le Gouvernement francophone bruxellois est très attentif à la question.

Nous suivrons de près l'évolution de ce projet de réforme et ne manquerons pas d'interpeller l'État fédéral à ce sujet. J'espère que l'ensemble des élus de cette assemblée agiront de même.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Je vous félicite car depuis le début de votre mandat et en particulier dans la dernière année de celui-ci, lorsque nous nous sommes retrouvés confrontés au projet portant notamment sur la modification légale du travail associatif, vous avez opté pour une démarche de consultation des secteurs et avez organisé de nombreux échanges dans le but de pouvoir échanger. En posant des actes, vous avez démontré, dans les faits, votre intention de vous positionner aux côtés de ce secteur, à son écoute.

J'en profite pour répondre à mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven. Vous parliez du cœur de votre fonction et, en tant que chef de groupe MR, le cœur de votre fonction est de connaître le secteur associatif et de pouvoir proposer de véritables avancées qui lui profiteront. Peut-être faites-vous ainsi office de tête pensante au sein de votre formation politique.

Je constate que vous m'avez écoutée avec attention et j'espère que vous tiendrez compte de ce qui s'est dit ici lorsque votre formation politique abordera le dossier au niveau fédéral. C'est important.

Et, évidemment, nous sommes en plein conflit d'intérêts sur le travail associatif. Ce n'est, certes, pas le premier conflit d'intérêts. On ne peut nier que, dans le contexte d'asymétrie des majorités que nous connaissons, la concertation entre les entités n'a pas trouvé son point d'équilibre. Comment, d'ailleurs, obtenir un vrai fédéralisme de coopération ? Il est, dès lors, bien normal que la ministre-présidente de l'entité fédérée qui gère le plus d'associations trouve sa place dans ce processus.

Nous soutenons les propositions et projets d'axes de travail que vous avez formulés. Un avis percutant, fondé et englobant l'ensemble des préoccupations des acteurs du secteur nous permettra d'avancer et de nous faire entendre auprès du ministre Geens.

Madame la ministre-présidente, vous avez conclu votre réponse par ces mots : « le système d'alerte est lancé ». Je pense qu'il s'agit bien de cela. Nous y reviendrons tant que nos préoccupations sur le statut des asbl ne seront pas apaisées.

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

## QUESTION ORALE

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle la question orale de M. Van Goidsenhoven.

## LE FESTIVAL BRUXELLES LIBRE CULTURE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** Tout au long de ce mois de mars, se déroule le festival Bruxelles Libre Culture (BLC) sur le campus du Solbosch, de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ce festival artistique, dédié à la diversité culturelle, propose une très large série de manifestations et d'activités, permanentes ou temporaires, prenant place tant à l'intérieur des bâtiments universitaires qu'à l'extérieur, sur le campus où est notamment organisé un parcours artistique itinérant.

Les différentes activités proposées comprennent, entre autres, des expositions de photos, de peintures et d'architecture, des parcours sculptés, du *street art*, des conférences, des concerts musicaux, des pièces de théâtre et des projections cinématographiques.

Le festival est une initiative des départements en charge de la politique culturelle et des services à la communauté universitaire de l'ULB. Il mobilise différentes associations et cercles de l'université et a noué des partenariats avec différentes institutions culturelles bruxelloises.

L'organisation fait notamment appel à des bénévoles et à certains artistes acceptant d'exposer leurs œuvres gratuitement et de recevoir en échange une certaine visibilité.

Les différentes activités s'inscrivent dans la promotion de la diversité sociale, culturelle et religieuse, il s'agit évidemment d'une manifestation qui a pour vocation d'être soutenue par les pouvoirs publics, d'autant plus qu'elle est destinée à tous les Bruxellois et pas uniquement aux étudiants. Elle propose en effet des thématiques visant à toucher tous les publics et tous les âges. Ainsi, les organisateurs insistent sur leur volonté de voir inscrire l'ULB au cœur de la ville.

La Commission communautaire française étant partenaire de ce festival, je souhaitais vous interroger sur vos éventuels contacts avec les organisateurs, ainsi que sur les moyens mis à leur disposition.

Quelle est la portée exacte de votre partenariat en faveur de ce festival ? Est-il exclusivement d'ordre financier ou prévoit-il d'autres modalités ? Quelle a été la nature de vos contacts avec les organisateurs ? Ceux-ci déclarent avoir été subsidiés par différents acteurs publics pour un montant global de 100.000 euros. Quelle est la part de la Commission communautaire française dans ce budget ?

Le festival ayant notamment comme ambition de révéler au public des artistes méconnus, avez-vous pris connaissance de l'offre artistique proposée ? Avez-vous entrepris des démarches visant à contribuer à la promotion de certains d'entre eux ?

Avez-vous conditionné votre soutien à certains critères, visant à promouvoir des types d'événements en particulier ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** J'avoue que j'ai été très surprise par cette question orale de Monsieur Van Goidsenhoven.

Je me suis même interrogée sur ses intentions. Est-ce que ce qui m'est reproché est le soutien à une demande de l'ULB ? Sachez que lorsque l'Université catholique de Louvain (UCL) me demande quelque chose, je lui réserve aussi un accueil favorable si c'est un bon projet.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Ma question orale fait simplement montre d'une curiosité de parlementaire. Il n'y a pas d'intention mesquine de ma part.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- La teneur de votre question était vraiment particulière. Je me suis donc demandée ce qui s'était passé lorsque vous l'avez rédigée. Mais soit, je ne me prononcerai pas quant à vos intentions. Vous avez bien sûr tout le loisir de m'interroger. Comme je dois rendre des comptes au Parlement, je vais m'employer à vous répondre.

Monsieur Van Goidsenhoven, je commencerai d'emblée en précisant que l'octroi d'un subside par notre institution n'est jamais considéré comme étant exclusivement un acte d'ordre financier. Les subsides que nous accordons s'inscrivent dans des balises politiques précises, dictées par l'accord de majorité qui scelle la composition du Gouvernement francophone bruxellois.

En l'occurrence, et considérant le festival en question, je dirais que celui-ci répond à trois grandes ambitions dictées par l'accord précité.

Tout d'abord, ce festival cherche à mettre la culture à disposition du plus grand nombre, au travers de la gratuité de l'ensemble des événements proposés. On ne le sait que trop bien, les étudiants sont de plus en plus paupérisés et la part de leur budget réservé à la culture se réduit le plus souvent à peau de chagrin. La gratuité permet aussi une accessibilité renforcée à l'égard d'autres publics. Par exemple, une journée sera dédiée aux enfants, une autre au personnel, etc. Ce festival a d'ailleurs pour vocation d'être ouvert à l'ensemble des citoyens qui le souhaitent, et pas simplement aux étudiants ou à ceux qui fréquentent le campus.

Ensuite, ce festival cherche aussi à mettre en lumière, outre les artistes reconnus, de jeunes talents. En effet, les événements proposés font appel, ou sont autant d'appels lancés, à des amateurs, des semi-amateurs et des professionnels, parmi les étudiants, le personnel de l'université et les quidams.

Ce festival cherche enfin à mettre en évidence un panel de disciplines rassemblant tant le *street-art* que le cinéma, l'architecture, la sculpture, la photographie, la peinture, la musique, la danse ou encore le théâtre. Tous les jours de la semaine, du midi au soir, de multiples activités permanentes et ponctuelles se dérouleront dans les divers recoins de l'université.

Monsieur Van Goidsenhoven, la diversité, valeur qui est au cœur de notre institution, n'est pas vaine dans le cadre de ce festival, tant au niveau des publics présents - acteurs ou spectateurs - qu'au travers des disciplines présentées.

Le montant du subside accordé par la Commission communautaire française à l'Université libre de Bruxelles pour l'organisation de ce festival est de 10.000 euros. Quant à la nature des contacts avec les organisateurs, je vous répondrai simplement qu'il me tient à cœur de soutenir, de rencontrer et de maintenir un dialogue perpétuel avec les acteurs culturels bruxellois quels qu'ils soient. L'ULB étant soucieuse de monter des événements et des activités culturelles ouvertes et accessibles, il me semblait plus que normal de soutenir cet opérateur et de répondre à la sollicitation effectuée auprès de mes services.

Sachez que je suis ouverte à toutes les demandes, de tous les opérateurs, quels qu'ils soient et quel que soit leur réseau, qui veulent développer des activités culturelles accessibles à un maximum de citoyens.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je m'étonne que la ministre ait pris cette modeste question sous un angle polémique. Permettez-moi de relire une des phrases que j'ai prononcées : « Il s'agit évidemment d'une manifestation qui doit être soutenue par les pouvoirs publics. ». Vous conviendrez que c'est plutôt un signe encourageant.

Il s'agit ici d'une nouvelle initiative intéressante, dont la spécificité est d'émaner d'une université. Dans cette perspective, je voulais seulement savoir quelle démarche de soutien et d'accompagnement était envisagée par la Commission communautaire française afin de la favoriser et, pourquoi pas, afin de contribuer à sa pérennisation. C'est tout.

## INTERPELLATIONS (SUITE)

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Maingain.

### LES RECOMMANDATIONS DE LA LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE À PROPOS DE L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

DE M. FABIAN MAINGAIN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DU SPORT

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA POLITIQUE  
D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉE

**Mme la présidente.**- La ministre-présidente Fadila Laanan répondra à l'interpellation.

La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- Comme plusieurs de mes collègues ici, j'ai eu l'occasion de participer au Jeudi de l'hémicycle du 8 février dernier. Il était consacré à la question du handisport. Durant cette matinée de réflexion, nous avons pu entendre les témoignages intéressants et émouvants de plusieurs sportifs en situation de handicap.

Les différents intervenants ont confirmé que la pratique du handisport se développe extrêmement bien mais continue de se heurter parfois à un cloisonnement, parfois à un manque d'accessibilité. Or nous constatons aujourd'hui que la Ligue handisport offre presque plus de visibilité internationale au sport belge, notamment aux Jeux olympiques, que nos athlètes valides.

À cette occasion, la Ligue handisport a d'ailleurs exprimé toute une série de recommandations. Il est clair qu'une grande partie de ces constats sont plutôt dirigés vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il est certain que la Commission communautaire française est en mesure de favoriser la pratique et de rendre les infrastructures et les lieux sportifs accessibles au handisport.

Le cadastre des infrastructures sportives, réalisé précédemment par le ministre Madrane, avait partiellement

abordé le problème de leur accessibilité aux personnes handicapées. Une question assez sommaire portait sur le sujet.

Au cours de cette législature, avez-vous pris des mesures pour améliorer l'accès des infrastructures sportives bruxelloises aux personnes porteuses d'un handicap ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous présenter ces mesures et en dresser le bilan ?

Le Collège de la Commission communautaire française a-t-il pris connaissance des recommandations formulées par la Ligue handisport francophone ? Dans l'affirmative, a-t-il approuvé les recommandations ayant trait à l'accessibilité des centres sportifs ?

Pouvez-vous nous confirmer que l'administration de la Commission communautaire française veille désormais à travailler en collaboration avec des experts en accessibilité pour analyser les infrastructures sportives existantes ainsi que les nouvelles constructions ?

Le Collège de la Commission communautaire française a-t-il déjà envisagé ou envisage-t-il d'inclure tous les centres sportifs bruxellois afin de prévoir des aménagements spécifiques non seulement pour les terrains de sport à proprement parler, mais également pour les autres pièces des complexes sportifs (vestiaires, douches, buvettes, ascenseurs, cages d'escalier, parkings, etc.) ? Dans l'affirmative, les principaux acteurs du monde du handisport ont-ils été associés, ou seront-ils associés à cette réflexion ?

Le Collège compte-t-il dresser un nouveau cadastre des infrastructures sportives bruxelloises qui permettrait d'évaluer le degré d'accessibilité de chacune d'entre elles et de planifier, le cas échéant, les travaux à réaliser ? Dans l'affirmative, êtes-vous déjà en mesure de nous communiquer le calendrier prévu pour sa réalisation ?

Avez-vous eu des contacts voire des échanges avec votre homologue du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'attirer son attention sur la nécessité de tenir compte des recommandations de la Ligue handisport francophone lors de l'élaboration des projets de décret relatifs au sport.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Diallo.

**M. Bea Diallo (PS).**- Comme mon collègue Fabian Maingain, je profite de l'occasion pour faire écho aux conférences du 8 février tenues dans le cadre des Jeudis de l'hémicycle sur la thématique du handisport. Je n'étais pas présent, mais c'est une thématique sur laquelle je travaille depuis plusieurs années.

Cette session, qui a pu compter sur la participation de la Ligue handisport, de sportifs en situation de handicap - parfois athlètes de haut niveau -, mais aussi de proches ou de membres de leurs familles engagés à leurs côtés pour saisir la vie à pleines dents, a témoigné d'une richesse extraordinaire. Pour ceux qui en doutaient encore, les témoignages émis à cette occasion ont souligné à quel point le sport pouvait être vecteur d'émancipation.

Lorsqu'on regarde les Jeux olympiques pour personnes handicapées, on se pose des questions. On voit des gens valides et on se demande parfois qui est handicapé ! Si on a coutume de souligner les vertus du sport pour les jeunes sur le plan social, cette journée aura permis de souligner à quel point il est aussi un vecteur de reconstruction et d'intégration sociale pour les personnes en situation de handicap.

Si mon collègue Fabian Maingain a raison de souligner que l'essentiel des leviers en matière de handisport relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai en mémoire que la Commission communautaire française, outre les infrastructures sportives, soutient également des projets visant à favoriser la pratique du sport par les personnes en situation de handicap. Il s'agit, je pense, de projets soutenus en partenariat avec la ministre Fremault.

Pouvez-vous nous rappeler les objectifs poursuivis par ce type d'appels à projets ? Sont-ils toujours en cours aujourd'hui ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Kompany.

**M. Pierre Kompany (cdH).**- Madame la ministre-présidente en charge du Sport à la Commission communautaire française, en 2016, la ministre Céline Fremault a lancé avec vous un appel à projets handisport à Bruxelles. Cette année, pour la troisième fois, une quinzaine d'associations et de clubs sportifs, ordinaires ou non, seront encore financés afin de soutenir diverses initiatives qui encouragent le sport adapté, qui sensibilisent le public et surtout aussi les parents d'enfants en situation de handicap.

Le budget annuel total alloué à cet appel à projets s'élève à 60.000 euros. Un bel exemple de réussite est le projet *Hockey Together*. En deux ans, le projet s'est structuré en asbl et a réussi à créer une véritable admiration auprès de ce public fragilisé, à l'image des cellules parahockey qui se multiplient au sein des clubs francophones. La fédération a d'ailleurs emboîté le pas en mettant en place une équipe nationale féminine et une équipe nationale masculine de parahockey qui ont chacune remporté une médaille de bronze au championnat d'Europe d'Amsterdam l'été dernier.

Un deuxième exemple est l'organisation de cours de taekwondo en inclusion pour des jeunes présentant une déficience mentale légère, une trisomie 21 ou un handicap physique. En décembre dernier, un jeune a remporté la troisième place au championnat d'Europe de parataekwondo à Sofia, en Bulgarie.

Un dernier exemple est l'actualisation et la publication d'un guide handisport pour Bruxelles, qui regroupe les clubs sportifs adaptés, les piscines, les activités sportives... Il importe aussi de partager l'information et de faire connaître les projets mis en place.

En conclusion, il est indispensable de multiplier les efforts pour investir davantage dans le handisport. Il faut poursuivre et renforcer sa promotion. C'est essentiel pour faire connaître les possibilités qui s'offrent aux personnes en situation de handicap, par exemple en lançant davantage d'actions de sensibilisation dans les écoles spécialisées et en donnant plus de moyens à la Ligue handisport francophone, qui représente plus de 30 fédérations de sport adapté.

Dans le milieu du sport ordinaire, chaque fédération est reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut également assurer l'accessibilité des clubs sportifs ordinaires, afin de favoriser la pratique du sport adapté en totale inclusion. Adopter l'approche *handistreaming* représente un véritable défi.

Chaque ministre doit prendre en considération la dimension du handicap dans les politiques qu'il met en place. Le sport en est un parfait exemple car il est le lieu de l'éducation de masse en termes de sociabilité et de solidarité humaines, un lieu d'engagements communs confondant les différences de classe et de notoriété en tous genres. Être sportif, être

sportive ou avoir envie de se mouvoir dans le cadre d'une pratique sportive structurée relève d'une envie commune et vitale, celle d'approcher les autres par le biais d'une pratique volontairement associative.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).-** Lors des échanges qui ont suivi la présentation réalisée par la Ligue handisport, j'ai retenu le problème essentiel de l'accessibilité. Lors de cette matinée, on a évoqué celle du Parlement et l'on pourrait aussi évoquer celle d'infrastructures culturelles ou sportives. Cela nous a ouvert les yeux sur le quotidien de toutes les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap.

Nous devons aussi relayer cette réflexion dans nos communes. Pour rejoindre ce que disait M. Maingain, un expert en accessibilité devrait être présent dans l'ensemble des communes. Là où nous siégeons, nous pouvons efficacement relayer cette préoccupation.

En ce qui concerne l'inclusion, j'ai déjà évoqué, lors des Jeudis de l'hémicycle, l'importance d'une formation adaptée pour les coaches et entraîneurs, qui accompagnent ces personnes dans des équipes ou dans des groupes. Ils sont en effet parfois mal outillés et mal formés.

Il me paraît donc important que vous meniez cette réflexion à votre niveau, éventuellement avec les autres niveaux de pouvoir. En tout cas, quelles sont les possibilités envisagées par votre cabinet, notamment dans le cadre d'appels à projets ? Comment pourrait-on soutenir la formation de ces entraîneurs et de ces coaches dans l'accompagnement ?

À mes yeux, ce point est important et a d'ailleurs été largement relayé par les acteurs. Je voudrais connaître votre position à cet égard et savoir si vous envisagez la possibilité de mener des actions de ce genre, constructives et attendues par le secteur.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** Monsieur Vossaert, pour mettre en évidence l'importance de l'accessibilité des infrastructures sportives, les sportifs de la Ligue handisport ont effectué le parcours jusqu'à notre Parlement pour en démontrer les obstacles et les difficultés et indiquer qu'il en était de même pour accéder aux infrastructures sportives. Vous avez raison de souligner que cette action était élogieuse.

Nous étions très fiers car Eléonor Sana, notre médaillée de bronze en ski, était parmi nous et a pris la parole trois jours avant son départ pour les Jeux paralympiques.

La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Ces Jeudis de l'hémicycle sont tout de même assez singuliers et remarquables. En tant que présidente de l'assemblée, vous avez l'art d'ouvrir les portes et les fenêtres, pour y faire entrer tous les débats et toutes les thématiques qui touchent la Commission communautaire française.

Celle du 8 février dernier me tenait d'ailleurs particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'y envoyer des membres de mon cabinet, ainsi que des membres du personnel du Service public francophone bruxellois (SPFB). Je n'ai pu y assister moi-même, puisque c'est aussi le jour où se réunissent les Gouvernements. Je vous remercie encore d'avoir organisé cet événement, en collaboration avec la Ligue handisport francophone.

Le Gouvernement francophone bruxellois est bien entendu sensible à la question du handicap dans le sport. À ce titre, nous lançons chaque année depuis 2016 un appel à projets destiné à stimuler les activités de handisport. Le but est de permettre à des personnes moins ou non valides de participer à une activité sportive au même titre que les autres. Destinée au milieu associatif - associations sportives et clubs sportifs, écoles spécialisées, institutions pour personnes handicapées, associations sans but lucratif œuvrant pour l'inclusion des personnes handicapées -, cette initiative est menée conjointement par les services de la ministre Céline Fremault et les miens. Elle vise à :

- monter un projet d'inclusion de personnes handicapées au sein d'une structure sportive valide existante ;
- créer un club de handisport, une section de handisport ou des stages sportifs ;
- augmenter le nombre de membres affiliés, d'heures d'activités régulières ou de stages sportifs au sein d'un club existant ou d'une section de handisport existante ;
- développer un projet d'information et de sensibilisation à la pratique du handisport.

Le champ est donc vaste, ce qui a permis au Gouvernement de soutenir en 2017 douze projets, pour un montant global de 55.000 euros. Cet appel sera d'ailleurs réitéré cette année encore.

Dans ce cadre, l'asbl AMT Concept a bénéficié d'un subside pour mettre à jour la publication du guide Sports & Handicaps sur l'accessibilité des infrastructures sportives en Région bruxelloise et en développer une version électronique au format PDF. Cet inventaire reprend l'équipement et l'application des normes techniques pour tous les types de handicaps. Son actualisation devrait être terminée au plus tard en août 2018.

La consultation de ce guide permettra aux personnes à mobilité réduite de connaître le niveau d'accessibilité des infrastructures sportives dans lesquelles elles souhaitent se rendre. Pour ce faire, l'association a pu collaborer avec les administrations du SPFB et de la Région, ainsi qu'avec perspective.brussels.

Le cadastre du sport de la Région de Bruxelles-Capitale est, quant à lui, actuellement géré par perspective.brussels, qui compte effectuer sa mise à jour. Un volet destiné à l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes porteuses d'un handicap pourra être imaginé dans ce contexte, sur la base des informations déjà collectées par AMT Concept.

Monsieur Maingain, vous n'ignorez bien sûr pas que depuis la sixième réforme de l'État, notre institution n'est compétente que pour le financement des petites infrastructures privées. Dans ce contexte, j'octroie chaque année plusieurs subsides à des associations et clubs sportifs pour les aider à financer de petits travaux dans leurs installations.

Les derniers en date concernent la réalisation d'un ponton flottant à l'Union nautique de Bruxelles, le remplacement de huit projecteurs au Brussels lawn tennis club et l'aménagement de vestiaires au Royal sport nautique de Bruxelles.

Ces subsides, qui couvrent 50% du montant des travaux, sont issus d'une enveloppe fermée oscillant entre 148.000 euros en 2017 et 268.000 euros en 2018. Les moyens sont donc assez modestes, mais en même temps, les bénéficiaires potentiels sont également limités car ils doivent

pouvoir justifier d'un droit de propriété ou de jouissance d'au moins 15 ou 30 ans. On parle donc de 4 ou 5 dossiers par an.

Dans le cadre de ces subsides, l'administration n'a reçu aucune demande spécifique pour des aménagements particuliers visant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Nous sommes cependant ouverts à ce type de projets et resterons vigilants pour les futurs dossiers subventionnés. J'avoue que je n'ai pas les informations des services de ma collègue Mme Fremault. Je pense que le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), dans le cadre de ses budgets, doit soutenir certaines démarches. Cela vaudrait la peine d'interroger la ministre à ce propos.

J'ai aussi des contacts fréquents avec le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rachid Madrane, et je ne manquerai pas de m'entretenir avec lui sur le sujet. Je le sais sensible à ces problématiques. Toutefois, je pense que c'est avant tout à la Ligue handisport francophone, fédération avec laquelle il entretient des collaborations étroites, d'attirer son attention sur ces recommandations.

J'espère n'avoir frustré personne et avoir pu répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées par MM. Maingain, Diallo, Kompany et Vossaert. Aucune femme n'ayant pris la parole sur ce sujet, je suppose que la prochaine fois, une députée se joindra à nous.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (DéFI).-** Entre la création de clubs handisport et la création ou le soutien de sections handisport dans les clubs dits « valides », c'est la deuxième option qui devrait être notre priorité politique. Nos clubs gagnent à mener des politiques d'inclusion des athlètes porteurs de handicap.

J'entends bien que la mise à jour du cadastre sera faite par perspective.brussels. Il faudra demander à perspective.brussels d'étoffer la question du handicap. Dans l'excellent cadastre qui avait été réalisé par M. Madrane, la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées était une question parmi d'autres. Il faudrait dès lors soit faire un cadastre spécifique sur la question « handisport et accessibilité », car cette recherche doit être poussée, soit veiller à ce que la réactualisation du cadastre comporte un volet important sur le handisport : car il ne s'agit pas seulement d'arriver en chaise roulante dans une infrastructure, mais d'avoir accès aux toilettes, aux douches, etc.

Quant aux subsides, j'entends bien que, pour l'heure, vous ne recevez pas de demande pour d'éventuels travaux complémentaires d'accessibilité. Il faut effectivement faire connaître cette possibilité aux clubs.

L'idée serait ensuite de tenir systématiquement compte de la notion d'accessibilité dans chacun des projets que nous créons. Je vous adresserai peut-être une question écrite à ce sujet car je ne sais pas si, lors de l'introduction d'une demande de subside pour une infrastructure, la question de la prise en compte de l'accessibilité est posée. Ce critère fait-il partie de l'une de vos grilles de lecture en matière de demande d'attribution de subsides ? Si ce n'est pas le cas, je crois que cela pourrait être une bonne manière d'imposer la prise en considération de l'accessibilité dans tous les projets liés aux infrastructures sportives.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

**Mme la présidente.-** Cela vous donne une bonne idée de proposition à soumettre au nom de l'ensemble des députés !

L'incident est clos.

## QUESTIONS ORALES (SUITE)

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle la poursuite des questions orales.

### LA DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX TYPES DE DIABÈTE PAR DES CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LUND EN SUÈDE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.-** Je vous rappelle qu'à la demande de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, la question orale de M. André du Bus de Warnaffe concernant la découverte de nouveaux types de diabète par des chercheurs de l'Université de Lund en Suède est reportée à la plus prochaine séance plénière.

### L'ÉVOLUTION DU SERVICE CITOYEN

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Le service citoyen, en tant que moyen de mobilisation et moyen d'accrochage ou de rattachement des jeunes, est un projet fixé dans l'accord du Gouvernement de la Commission communautaire française. Après évaluation, l'accord prévoyait également de l'amplifier en fonction des moyens dégagés. Ce projet, qui permet, depuis 2011, à plus de 650 jeunes de s'engager dans un projet à caractère sociétal de six mois à un an à temps plein, est primordial.

En effet, le service citoyen permet le développement personnel du jeune à travers les missions et actions qui lui sont proposées. Il renforce la cohésion sociale des jeunes grâce à la mixité des participants et aux rencontres qui en découlent. Il permet l'inclusion de jeunes parfois en marge de la société. Enfin, il encourage la citoyenneté, en donnant à ces jeunes des responsabilités concrètes et en les faisant participer aux processus démocratiques. Par ailleurs, et même si ce n'est pas l'objectif premier du service citoyen, il peut permettre à un certain nombre de jeunes de s'impliquer à nouveau dans la vie active.

À chaque fois que j'ai assisté à une session de remise de diplôme de service citoyen, j'ai pu entendre l'enthousiasme des jeunes l'ayant effectué et découvrir que, de façon très claire, ce service permettait à beaucoup d'entre eux de se réinscrire soit dans un profil professionnel, soit dans un profil d'études. Ces jeunes avaient retrouvé un certain sens de la vie. Ils avaient mieux compris la société et, surtout, ils avaient compris qu'ils pouvaient y occuper une place, grâce à cette expérience de service citoyen.

Cette année, la Plateforme pour le service citoyen fête ses dix ans. Vous le savez sûrement, elle souhaite que soit institutionnalisé le service citoyen. Je suis conscient de la complexité institutionnelle de notre pays. Néanmoins, le service citoyen est encore un nouvel objet qui peut parfois

manquer de clarté auprès de la société civile, d'où l'intérêt de réfléchir à ce nouveau statut.

Vous l'aurez compris, je me réjouis de l'impact sociétal positif du service citoyen et j'espère, tout comme le souhaite la plateforme, le voir s'étendre à un plus grand nombre de jeunes.

Combien de postes ont-ils été ouverts depuis l'accord de majorité de la Commission communautaire française et dans quels secteurs ?

Qu'en est-il de l'évolution de ces postes ?

Quels sont les résultats des évaluations ?

Quel est l'agenda prévu pour l'année prochaine ? Des nouveautés sont-elles prévues ?

Une collaboration à ce sujet avec vos collègues ministres et secrétaires d'État est-elle envisagée afin d'ouvrir des postes dans leurs propres compétences ?

En ce qui concerne le statut, que pouvez-vous nous dire sur l'avancement de la concertation avec le niveau fédéral ? Je sais qu'il s'agit d'une concertation informelle, mais je pense qu'en politique, l'informel fait également avancer les choses.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin, ministre.-** La Plateforme pour le service citoyen propose aux jeunes de tous horizons sociaux de s'engager, pendant une période de six mois à un an, dans des projets utiles à la collectivité. Pendant cet engagement, les jeunes sont amenés, par le biais de la mission d'intérêt collectif, à être quotidiennement confrontés à la vie sociale et professionnelle, mais aussi à recevoir des formations leur procurant les outils nécessaires et les compétences primordiales pour une insertion dans la société.

Les formations sont dispensées dans les secteurs de l'aide aux personnes, la solidarité, la culture, l'éducation, la nature et l'environnement ou l'éducation par le sport.

Dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française de 2014, le Collège s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre du dispositif bruxellois de garantie jeunes qui vise à augmenter le niveau de qualification et de certification des jeunes de 15 ans à moins de 25 ans, et à favoriser l'intégration durable des jeunes dans le monde du travail.

De plus, le Collège s'est engagé à soutenir de nouveaux moyens d'accrochage ou de rattachement des jeunes, en ce compris des dispositifs innovants et alternatifs tels que le projet pilote de service citoyen.

Par ailleurs, la Plateforme pour le service citoyen a été intégrée dans mon plan bruxellois pour la garantie jeunes. Le projet a été soutenu dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), dans le programme opérationnel du Fonds social européen Wallonie-Bruxelles, à hauteur de 350.000 euros par an.

Précisons que, jusque récemment, seule la Région bruxelloise soutenait activement et financièrement cette initiative de service citoyen. La Région wallonne vient récemment de s'y associer.

Fin 2016, j'ai fait basculer ce dispositif d'emploi de la Commission communautaire française vers la Région. Cela a d'ailleurs permis d'augmenter le nombre de jeunes, notamment bruxellois néerlandophones. En 2014, une

soixantaine de jeunes étaient engagés dans le dispositif. En 2017, ils sont en tout 142, dont 19 francophones. Ce nombre a donc plus que doublé.

Dispenser une formation n'est pas le but premier du dispositif, vous l'avez dit. Il vise en priorité à permettre à un jeune, pendant six mois ou un an, de réfléchir sur lui-même, sur la société, de rencontrer d'autres jeunes, de construire un projet collectif dans un domaine qui n'est pas forcément le sien. Il découvre d'autres matières, d'autres compétences et, par ce biais, le service citoyen devient une expérience formatrice, ponctuée par des résultats très positifs. Il y a un taux de sortie positif assez remarquable, c'est-à-dire une réorientation vers des études, une formation ou un emploi.

Cette plateforme citoyenne qui fournit l'accompagnement s'appuie sur 80 structures d'accueil distinctes ayant la capacité d'accueillir ces jeunes pendant les périodes que je viens de citer. Certaines n'en accueillent qu'un seul et d'autres plusieurs, pour des missions diverses.

En 2016, j'ai fait évaluer le dispositif. Parce que l'évaluation s'est révélée positive, j'ai souhaité la mettre à jour en y injectant plus de moyens et en faisant basculer cette compétence initialement communautaire vers la Région. Quelques recommandations ont été formulées au niveau du dispositif lui-même : articulations à renforcer entre les différents moments du service citoyen, temps de maturation, temps de formation, temps de service, facilitation et fluidification des transitions entre la fin du dispositif et la mise en œuvre du projet du jeune.

Au niveau de la structure, la clarification des rôles entre le service opérationnel et la structure d'appui administratif doit également être plus lisible.

Enfin, bien entendu, comme il y a subvention, il y a évaluation annuelle par le comité de pilotage et l'administration compétente.

Pour cette année 2018 et pour 2019, puisque c'est l'engagement de cette législature, ma volonté est de poursuivre, voire d'amplifier le soutien à ce projet qui permet à des jeunes ne s'inscrivant pas dans des parcours linéaires de s'engager sur une base volontaire dans un tel dispositif.

Vous évoquez également le problème de la concertation. J'ai été très choqué par l'émission de télévision qui relevait les faibles résultats du service citoyen en Belgique. On y affirmait qu'il se développait aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, qu'en France, 95.000 jeunes s'engageaient, tandis qu'il n'y en avait que 190 en Belgique...

En réalité, ce sont 140 Bruxellois, 50 Wallons et personne en Région flamande, car il n'existe tout simplement pas de cadre légal en Belgique qui permettrait d'asseoir un service citoyen volontaire, offrant ainsi la possibilité aux jeunes de faire ce choix d'engagement pour la société.

Nous trichons un peu, puisque nous sommes obligés de considérer que les jeunes qui effectuent un service citoyen sont en réalité en formation à Bruxelles Formation. Cela revient à effectuer des pirouettes juridiques pour que le jeune qui s'engage dans le service citoyen ne doive pas renoncer à son droit au chômage et à ses droits sociaux. À terme, il serait même pénalisé pour sa pension.

C'est la raison pour laquelle nous avons tous signé une carte blanche dans le but d'instituer enfin un cadre légal. Aujourd'hui, celui-ci n'existe toujours pas. Certes, le projet de loi semi-agoral - s'inscrivant dans le cadre de la loi de relance économique partiellement votée hier à la Chambre des représentants - prévoit la possibilité, dans le cadre du service citoyen, d'enfin régulariser l'aspect des indemnités.

En effet, le Gouvernement fédéral ferait entrer le service citoyen dans le cadre de son projet de loi semi-agoral, mais uniquement pour ce qui concerne les indemnités. Rien n'est évoqué en revanche concernant le statut pour la pension, le droit au chômage, les droits sociaux, les mutualités, etc.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le niveau fédéral renvoie aux Communautés pour les aspects communautaires - dont la jeunesse -, pour que celles-ci légifèrent et définissent ce qu'est le service civil citoyen. Certes, les Communautés doivent faire ce travail, mais si elles le font sans cadre légal, nous en serons toujours au point de départ.

Il faut continuer le combat. Malgré l'engagement, dans tous les partis politiques, de grandes personnalités et de présidents - comme Louis Michel pour le MR ou Wouter Beke pour le CD&V - ainsi que le nôtre, plus modestement, dans le cadre de cette carte blanche réclamant un cadre légal, je crains que ce ne sera pas pour cette législature.

Il n'y a pas de raison qu'en Belgique, il n'y ait pas de service civil offert aux jeunes sur une base volontaire, et ce quel que soit le jeune, qu'il soit au nord, au centre ou au sud de ce pays. Continuons le combat !

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** J'applaudis ! Et je dis : continuons le combat ! Celui-ci a plus de dix ans, l'âge de la Plate-forme pour le service citoyen telle que nous la connaissons aujourd'hui. En fait, c'est il y a dix-neuf ans que j'ai déposé à la Chambre des représentants la première proposition de loi sur le service citoyen. J'en ai également déposé une au Sénat en 2012 et, depuis lors, il y en a eu plusieurs autres.

On ne peut donc pas dire que les initiatives législatives n'existent pas au niveau fédéral, mais le problème majeur est qu'elles ne sont pas considérées comme une priorité.

Il n'y a pas de prise de conscience suffisamment importante de l'extraordinaire intérêt du service citoyen ! Pourtant, vous en êtes convaincu, j'en suis convaincu... Il n'y a pas un parlementaire ayant assisté à une remise des diplômes de service citoyen qui n'en soit pas convaincu ! Quand on entend ce que ces jeunes racontent, on les voit remis le pied à l'étrier de l'engagement sociétal.

Ma réflexion, en vous entendant, c'est que nous sommes à la veille de nouvelles échéances électorales. Nous ne nous faisons guère d'illusions : il n'y aura pas d'initiatives législatives d'ici la fin de la législature fédérale. Notre travail est donc de remettre ce dossier à l'agenda de nos programmes politiques, que ce point fasse partie des futurs programmes de majorité et y soit prioritaire. Je ne vois pas d'autre solution.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)*

## CLÔTURE

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

*La séance est levée à 11 h 31.*

Membres du Parlement présents à la séance : Michel Colson, Julie de Groote, Bea Diallo, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Hamza Fassi-Fihri, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Catherine Moureaux, Martine Payfa, Magali Plovie, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Vossaert, Kenza Yacoubi et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan et M. Didier Gosuin.



## ANNEXE 1

### RÉUNIONS DES COMMISSIONS

#### Commission spéciale du Règlement

*Vendredi 16 mars 2018*

1. Proposition de modification du Règlement visant à autoriser la tenue de réunions conjointes entre les commissions des poursuites ou d'autorisation du Parlement francophone bruxellois et d'autres Assemblées déposée par Mme Julie de Groote, Mme Catherine Moureaux, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Alain Maron  
100 (2017-2018) n° 1

2. Divers

**Présents :** Mme Michèle Carthé, M. Michel Colson, M. Alain Courtois, Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, M. Vincent De Wolf, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Jamal Ikazban, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

**Etait également présent à la réunion :** M. Bruno Vanleemputten, greffier du Parlement.

## ANNEXE 2

### ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2018/69 modifiant le budget initial 2018 du service à gestion séparée mettant en œuvre la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, par transfert de crédits entre articles budgétaires
- 2018/143 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23 – programme 3
- 2018/149 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11
- 2018/315 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

## ANNEXE 3

## COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 2018 par lequel la Cour
  1. annule les articles 43 à 49 et 51, alinéas 1<sup>er</sup> et 2, de la loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses ;
  2. maintient les effets des dispositions annulées pour les exercices d'imposition 2014 à 2018, exception faite pour les impositions par lesquelles la « Fairness Tax » a été perçue dans le chef des sociétés belges qui entrent dans le champ d'application de la directive 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011 « concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents » sur les bénéfices qu'elles ont perçus de leurs filiales et qu'elles ont redistribués à leur tour, le seuil visé à l'article 4, paragraphe 3, de la directive étant ainsi dépassé (24/2018) ;
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 2018 par lequel la Cour annule
  1. l'article 98 du décret de la Région wallonne du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement ;
  2. l'article 26 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (25/2018) ;
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 2018 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 10 juillet 2016 « modifiant la loi du 4 avril 2014 réglementant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé d'une part et modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015 d'autre part », introduits par l'ASBL « Fédération Laïque de Centres de Planning Familial » et autres, par l'ASBL « Fédération Francophone Belge de Psychothérapie Psychanalytique » et autres, par l'ASBL « Union Professionnelle des Psychologues », par l'ASBL « Association des psychologues praticiens d'orientation psychanalytique » et par l'ASBL « Alter-Psy » et autres sous réserve de l'interprétation y mentionnée (26/2018) ;
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 2018 par lequel la Cour constate que le recours en annulation de l'article 12 de la loi du 3 août 2016 portant des dispositions diverses en matière ferroviaire, qui insère un article 114/1 dans la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, introduit par l'ASBL « Syndicat Autonome des Conducteurs de Train » est sans objet (27/2018) ;
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 2018 par lequel la Cour dit pour droit que le maintien, par l'arrêt n° 148/2017 du 21 décembre 2017, des « effets des articles 6, 15, 17, 1° et 2°, 18, 1° et 2°, 19, 2°, 36, 121 à 123, 151, 155 et 170, 2°, de la loi du 5 février 2016, à l'égard des décisions rendues sur la base de ces dispositions avant la date de publication [de l']arrêt au Moniteur belge » doit être interprété en ce sens que les juridictions qui ont été saisies avant le 12 janvier 2018 en vertu de décisions prises sur la base de ces dispositions annulées, ainsi que les juridictions qui doivent statuer en degré d'appel ou en cassation dans les mêmes causes, restent compétentes pour traiter ces dernières et peuvent, à cette occasion, prononcer les peines telles qu'elles avaient été instaurées par les dispositions annulées, sans que la durée de la peine privative de liberté puisse dépasser vingt ans pour les crimes punis de vingt à trente ans de réclusion et trente ans pour les crimes punis de la réclusion à perpétuité (28/2018) ;
- les recours en annulation des articles 77 et 79 de la loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés, introduits par Michel Maus et par l'ASBL « Vereniging van accountants, bedrijfsrevisoren, belastingconsulenten, boekhouders en fiscalisten » et autres ;
- le recours en annulation des articles 46, 54, 57 et 63 de la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 78, alinéa 5, 92, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, et 101, § 2, alinéa 3, du Code judiciaire, posées par la Cour de cassation ;
- la question préjudicielle relative à l'article 57ter/1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, tel qu'il a été rétabli par l'article 25 de la loi du 8 mai 2013, posée par le Conseil d'Etat ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 68 de la loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures d'accompagnement, posées par le Tribunal du travail d'Anvers, division Anvers ;
- la question préjudicielle relative à l'article 94, 90, de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses, tel qu'il a été modifié par l'article 24 de la loi du 29 mars 2012 portant des dispositions diverses (I), posée par la Cour du travail de Bruxelles.

